

# Rapport financier semestriel

au 30 juin 2024



Cette page est intentionnellement laissée blanche.

# Rapport financier semestriel au 30 juin 2024

## Sommaire

---

<b>Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2024</b>	<b>3</b>
<b>Comptes individuels IFRS semestriels résumés au 30 juin 2024</b>	<b>9</b>
<b>Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024</b>	<b>31</b>
<b>Attestation du responsable du rapport financier semestriel</b>	<b>32</b>

---

Cette page est intentionnellement laissée blanche.

# Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2024

---

<b>1.</b>	<b>Situation de la société et faits marquants au cours du premier semestre 2024</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Trafic</b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b>Tarif</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>Travaux et amélioration du réseau en service</b>	<b>5</b>
4.1	Duplex A86	5
4.2	Travaux d'amélioration du réseau interurbain	5
<b>5.</b>	<b>Exploitation du réseau et sécurité du personnel</b>	<b>5</b>
<b>6.</b>	<b>Relation avec l'État concédant</b>	<b>5</b>
<b>7.</b>	<b>Comptes semestriels IFRS</b>	<b>6</b>
7.1	Chiffre d'affaires	6
7.2	Résultat opérationnel	6
7.3	Résultat financier	6
7.4	Résultat net	6
7.5	Endettement financier net	6
<b>8.</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>6</b>
<b>9.</b>	<b>Principaux risques et principales incertitudes pour le second semestre 2024</b>	<b>7</b>
<b>10.</b>	<b>Composition du Conseil d'Administration</b>	<b>7</b>
<b>11.</b>	<b>Répartition du capital social</b>	<b>7</b>

---

## 1. Situation de la société et faits marquants au cours du premier semestre 2024

### 1.1 Appréciation de performance financière

L'activité et les résultats de Cofiroute du premier semestre 2024 se détaillent comme suit :

Le chiffre d'affaires d'exploitation du 1<sup>er</sup> semestre 2024 s'élève à 777,9 millions d'euros, en hausse de 2,9 % par rapport à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2023. Le résultat opérationnel sur activité (ROPA), en baisse par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023, s'établit à 427,1 millions d'euros. Le taux de ROPA/chiffre d'affaires s'élève à 54,91 % (61,44 % au 1<sup>er</sup> semestre 2023). Le résultat opérationnel courant (ROC) ressort à 423,8 millions d'euros (462,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023). Le résultat de Cofiroute affiche un bénéfice de 257,0 millions d'euros (304,9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023).

L'endettement financier net s'élève à 3 480,8 millions d'euros au 30 juin 2024, en baisse de 78,1 millions d'euros sur 12 mois et en hausse de 206,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

### 1.2 Opérations de financement et gestion de la liquidité de Cofiroute

Cofiroute dispose au 30 juin 2024, d'un montant total de liquidités de 748,3 millions d'euros, dont :

- une trésorerie nette gérée de - 251,7 millions d'euros ;
- une ligne de crédit revolver avec VINCI Autoroutes de 1,0 milliard d'euros (dont 250,0 millions utilisés).

### 1.3 Taxe sur les infrastructures de transport longue distance :

La loi de finances n° 2023-1322 promulguée fin décembre 2023 et applicable pour l'exercice 2024, prévoyait dans son article 100 l'instauration d'une taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

Le décret d'application n° 2024-90 relatif à cet article 100 a été promulgué le 8 février 2024 et précise les modalités de déclaration et d'acquiescement de cette taxe. Cofiroute a constaté, au cours du premier semestre 2024, une charge de 28,3 millions d'euros et a engagé des recours, auprès des autorités compétentes, pour contester cet article 100, contraire à l'esprit des contrats de concessions.

## 2. Trafic

Par rapport au premier semestre 2023, les trafics du premier semestre 2024 du réseau interurbain de Cofiroute ont reculé de 1,7 % (véhicules légers : - 1,5 % et poids lourds : - 2,7 %).

Le trafic des véhicules légers est pénalisé par les manifestations des agriculteurs qui se sont produites entre la fin du mois de janvier et le début du mois de février. Il ne profite que d'un léger effet calendaire favorable en 2024 par rapport à 2023, malgré l'année 2024 bissextile et cinq jours de vacances scolaires supplémentaires en raison d'un calendrier des jours fériés de mai moins propice aux départs en week-end prolongé. Il est néanmoins favorisé par l'effet de base des grèves et pénuries de carburants de mars 2023.

Le trafic poids lourds recule de 2,7 %, pénalisé par les manifestations d'agriculteurs et par un jour ouvré de moins au premier semestre 2024 par rapport au premier semestre 2023.

Par rapport au premier semestre 2023, le trafic du Duplex A86 progresse de 0,5 %, favorisé par la fermeture de l'autoroute A13 entre mi-avril et mi-juin 2024 ainsi que par l'effet de base des grèves et pénuries de carburants de mars 2023.

## 3. Tarif

Les tarifs du Duplex A86 ont évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2024 en application de l'arrêté interministériel du 20 décembre 2023.

Les tarifs de péage du réseau interurbain ont été augmentés au 1<sup>er</sup> février 2024 en application de l'arrêté interministériel du 29 janvier 2024. La hausse du tarif kilométrique moyen est de + 2,70 %.

## 4. Travaux et amélioration du réseau en service

### 4.1 Duplex A86

Les investissements du premier semestre 2024 portent sur la poursuite du plan de renouvellement des équipements (notamment la détection automatique d'incidents, la gestion technique centralisée, la modernisation des infrastructures informatiques du tunnel et la finalisation des travaux d'éclairage pour le passage en LEDs).

### 4.2 Travaux d'amélioration du réseau interurbain

Dans le cadre des deuxièmes phases d'aménagement du réseau interurbain (ERI 2), suite à la publication des bilans de concertation réglementaire des projets des demi-diffuseurs de Restigné et Langeais en mai et en septembre 2022, les dossiers de demande de principe ont été transmis à l'État au premier trimestre 2023. Les dossiers relatifs aux procédures de déclarations d'utilité publique et d'autorisations environnementales du demi-diffuseur de Restigné ont été déposés le 12 juillet 2023 et sont en cours d'instruction. Ceux concernant le demi-diffuseur de Langeais seront déposés au 2<sup>e</sup> semestre 2024. La décision ministérielle sur le dossier de demande de principe du demi-diffuseur de Restigné a été obtenue le 26 juin 2024.

Par ailleurs, les travaux de la mise au profil en travers définitif de l'A28 entre Parigné l'Évêque et Ecommoy ont démarré en avril 2024.

#### Plan d'investissement autoroutier

Les travaux de l'échangeur de la Porte de Gesvres sont en cours de finalisation.

Les études et les procédures concernant l'échangeur de Laval se poursuivent.

## 5. Exploitation du réseau et sécurité du personnel

En termes de conditions de circulation, le mouvement des agriculteurs entre le 25 janvier 2024 et le 03 mars 2024 a fortement perturbé la circulation sur le réseau Cofiroute. De nombreuses coupures d'autoroutes organisées par les manifestants ont entraîné des déviations obligatoires.

En ce qui concerne la sécurité du personnel, Cofiroute a poursuivi sa démarche d'amélioration continue avec la mise en œuvre de diverses actions portant en premier lieu sur la prévention des heurts de fourgon, au travers d'une communication adaptée en lien notamment avec la Fondation VINCI Autoroutes pour une conduite responsable. À ce sujet, et à la suite de divers accidents graves impliquant du personnel d'autres sociétés concessionnaires, Cofiroute a poursuivi sa démarche de mise à jour complète de ses processus de formation et de certification de ses salariés intervenant sur le réseau autoroutier, en intégrant notamment les cours de l'école des métiers de l'autoroute (EMA), créée à Brive début 2022 par VINCI Autoroutes, dans le cursus de ses nouveaux salariés hommes et femmes en jaune. Par ailleurs, Cofiroute a mis en place depuis le printemps 2023 une évolution de sa procédure d'intervention pour les événements en voie de droite dans le cadre d'un arrêté d'autorisation à titre expérimental et à durée limitée pris par les services de l'État. Cette nouvelle procédure fait l'objet d'un reporting détaillé et exhaustif auprès de l'administration de la sécurité routière, de manière à s'assurer de ses effets bénéfiques sur le risque routier pour le personnel.

## 6. Relation avec l'État concédant

Les rapports annuels d'exécution au titre de l'année 2023 des concessions du Duplex A86 et du réseau interurbain ont été remis le 30 juin 2024 au concédant, conformément au Contrat de concession.

## 7. Comptes semestriels IFRS

### 7.1 Chiffre d'affaires

Cofiroute comptabilise le chiffre d'affaires issu des contrats de concession de service public conformément aux dispositions de la norme IFRS 15. Ce chiffre d'affaires IFRS est constitué par un chiffre d'affaires d'exploitation, fruit de la perception du péage sur le réseau et des activités annexes réalisées par Cofiroute, et par un chiffre d'affaires construction correspondant aux investissements sur les infrastructures réalisées pour le compte de l'État.

Le chiffre d'affaires d'exploitation IFRS s'établit, au 30 juin 2024, à 777,9 millions d'euros, contre 755,9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023, soit une hausse de 2,9 %.

Le chiffre d'affaires construction s'élève à 34,6 millions d'euros contre 85,0 millions d'euros au 30 juin 2023, en baisse de 59,2 %.

Il convient de rappeler que Cofiroute n'affecte pas de marge à cette activité qui donne lieu à l'inscription au bilan d'une immobilisation incorporelle du domaine concédé pour un montant correspondant à la charge de construction comptabilisée au compte de résultat.

En cumul, le chiffre d'affaires atteint 812,5 millions d'euros, à comparer à 840,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### 7.2 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel diminue de 8,3 % à 423,8 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024, contre 462,3 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

### 7.3 Résultat financier

Le coût de l'endettement financier net s'établit à 61,3 millions d'euros (contre 48,0 millions d'euros au 30 juin 2023), en hausse de 13,3 millions d'euros.

L'actualisation de la provision pour maintien en l'état de l'infrastructure, appliquée conformément aux normes IFRS, a un impact négatif de 4,1 millions d'euros.

En conséquence, le résultat financier ressort à - 65,9 millions d'euros (contre - 51,7 millions d'euros au 30 juin 2023), en dégradation de 14,2 millions d'euros.

### 7.4 Résultat net

Avec une charge d'impôts de 100,9 millions d'euros, le résultat net s'établit à 257,0 millions d'euros, contre 304,9 millions d'euros au 30 juin 2023.

### 7.5 Endettement financier net

L'endettement financier net à fin juin 2024 s'élève à 3 480,8 millions d'euros, à comparer à 3 273,9 millions d'euros au 31 décembre 2023.

## 8. Comptes sociaux

### Compte de résultat

Le chiffre d'affaires de Cofiroute (hors chiffre d'affaires construction) s'établit au 1<sup>er</sup> semestre 2024 à 777,9 millions d'euros, soit une augmentation de 2,9 % par rapport à la même période de 2023.

La recette de péage s'établit à 765,9 millions d'euros, en hausse de 2,8 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Le résultat net de Cofiroute du 1<sup>er</sup> semestre 2024 s'élève à 241,0 millions d'euros, en diminution de 17,5 % par rapport à celui du 1<sup>er</sup> semestre 2023.



## 9. Principaux risques et principales incertitudes pour le second semestre 2024

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels Cofiroute pourrait être confronté sur le second semestre 2024 tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut être affecté par le contexte économique et le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note 17. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel 2023.

## 10. Composition du Conseil d'Administration

Au 30 juin 2024, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

- Pierre Coppey;
- la société VINCI Autoroutes, représentée par Xavier Huillard;
- la société VINCI Concessions, représentée par Marie Bastart;
- la société VINCI Autoroutes Services, représentée par Marie-Amélia Folch;
- la société VINCI Autoroutes Projets 4, représentée par Nathalie Boivin;
- la société VINCI Autoroutes Projets 10, représentant en cours de nomination;
- la société VINCI Autoroutes Projets 11, représentée par Estelle Piercourt;
- Hélène Hoepffner;
- Patrick Priam;
- Alexandra Serizay;
- Pierre Trotot;
- Natacha Valla;
- Yoann Maintenay, depuis le 8 juillet 2024.

Au 30 juin 2024, le Conseil d'Administration comprend douze administrateurs dont sept femmes et répond ainsi à l'exigence de représentation équilibrée prescrite par l'article L.225-18-1 du code de commerce (les administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour apprécier la proportion conformément au code de commerce).

Les administrateurs sont nommés pour quatre ans.

Le Conseil d'Administration poursuit plusieurs objectifs :

- la diversité et la complémentarité des compétences techniques et des expériences;
- la représentation équilibrée des hommes et des femmes;
- et l'indépendance des administrateurs.

Le Conseil tend ainsi à choisir des profils issus des domaines financier, juridique, de la communication ou des ressources humaines.

Ainsi les dernières nominations d'administrateurs ont permis d'obtenir la composition suivante :

- 63,6 % des administrateurs sont des femmes, dans le respect des dispositions légales;
- 54,5 % des administrateurs ne sont pas salariés d'une entité du groupe VINCI;
- 63,6 % des administrateurs sont âgés de moins de 60 ans.

## 11. Répartition du capital social

Le capital social de Cofiroute est réparti comme suit au 30 juin 2024 :

- VINCI Autoroutes 99,9998 %;
- Autres 0,0002 %.

Cette page est intentionnellement laissée blanche.

# Comptes individuels IFRS semestriels résumés au 30 juin 2024

---

<b>États financiers individuels IFRS semestriels 2024</b>	<b>10</b>
Compte de résultat de la période	10
État du résultat global de la période	11
Bilan	12
Tableau des flux de trésorerie	13
Variation des capitaux propres	14
<b>Annexe aux comptes individuels IFRS semestriels</b>	<b>15</b>
A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques	16
B. Indicateurs financiers	18
C. Principales composantes du compte de résultat	19
D. Contrats de concession	20
E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité	22
F. Capitaux propres	24
G. Financement et gestion des risques financiers	25
H. Avantages du personnel et paiements en actions	28
I. Autres notes	29

---

# États financiers individuels IFRS semestriels 2024

## Compte de résultat de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
<b>Chiffre d'affaires<sup>(*)</sup></b>	<b>5</b>	<b>777,9</b>	<b>755,9</b>	<b>1 602,2</b>
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession		34,6	85,0	162,2
Chiffre d'affaires total		812,5	840,8	1 764,4
Produits des activités annexes		0,9	1,4	3,5
Charges opérationnelles	7	(386,3)	(377,8)	(817,9)
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>		<b>427,1</b>	<b>464,4</b>	<b>950,0</b>
Paievements en actions (IFRS 2)	22	(3,3)	(2,1)	(3,8)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>423,8</b>	<b>462,3</b>	<b>946,2</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>7</b>	<b>423,8</b>	<b>462,3</b>	<b>946,2</b>
Coût de l'endettement financier brut		(62,1)	(48,5)	(109,6)
Produits financiers des placements de trésorerie		0,8	0,5	1,1
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>8</b>	<b>(61,3)</b>	<b>(48,0)</b>	<b>(108,5)</b>
Autres produits et charges financiers	9	(4,6)	(3,7)	(10,6)
Impôts sur les bénéfices	10	(100,9)	(105,7)	(211,4)
<b>Résultat net</b>		<b>257,0</b>	<b>304,9</b>	<b>615,7</b>
<b>Résultat net par action (en euros)</b>	<b>11</b>	<b>63,32</b>	<b>75,12</b>	<b>151,71</b>

<sup>(\*)</sup> Hors chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

## État du résultat global de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
<b>Résultat net</b>	<b>257,0</b>	<b>304,9</b>	<b>615,7</b>
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite	0,5	0,7	(1,7)
Impôt	(0,1)	(0,2)	0,4
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Total autres éléments du résultat global comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>(1,3)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>257,4</b>	<b>305,4</b>	<b>614,5</b>

## Bilan – Actif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	12	4 291,5	4 464,0	4 407,7
Autres immobilisations incorporelles		0,8	1,4	1,1
Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	13	183,2	178,8	180,4
Immobilisations corporelles	13	6,3	7,4	7,1
Instruments financiers dérivés actifs non courants	17	33,7	49,2	29,0
<b>Total actifs non courants</b>		<b>4 515,6</b>	<b>4 700,9</b>	<b>4 625,3</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks et travaux en cours	14	1,2	1,2	1,3
Clients et autres débiteurs	14	181,9	123,4	119,7
Autres actifs courants	14	43,4	26,8	26,9
Actifs d'impôt exigible		13,1	12,9	-
Instruments dérivés actifs courants	17	1,8	1,1	3,6
Disponibilités et équivalents de trésorerie	17	10,1	1,3	18,9
<b>Total actifs courants</b>		<b>251,4</b>	<b>166,6</b>	<b>170,4</b>
<b>Total actifs</b>		<b>4 767,0</b>	<b>4 867,5</b>	<b>4 795,7</b>

## Bilan – Passif

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2024	30/06/2023	31/12/2023
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		158,3	158,3	158,3
Autres instruments de capitaux propres		7,0	7,0	7,0
Réserves		69,0	78,3	(38,4)
Résultat net		257,0	304,9	615,7
Opérations reconnues directement en capitaux propres	16	7,8	9,2	7,4
<b>Total capitaux propres</b>		<b>499,1</b>	<b>557,6</b>	<b>750,0</b>
<b>Passifs non courants</b>				
Provisions pour avantages du personnel	21	13,4	13,5	14,1
Emprunts obligataires	17	2 086,3	2 661,5	2 750,2
Autres emprunts et dettes financières	17	162,3	218,3	183,5
Instruments dérivés passifs non courants	17	290,7	378,8	270,9
Dettes de location non courantes	15	2,5	1,5	1,3
Autres passifs non courants		5,9	6,1	7,1
Impôts différés nets passifs		170,8	179,3	166,9
<b>Total passifs non courants</b>		<b>2 731,9</b>	<b>3 459,1</b>	<b>3 394,0</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions courantes	14	295,8	277,4	281,0
Fournisseurs	14	61,2	75,2	70,3
Dettes sur immobilisations du domaine concédé		24,5	42,0	49,3
Autres passifs courants	14	165,7	103,3	127,8
Passifs d'impôt exigible		-	-	1,2
Dettes de location courantes	15	1,7	1,2	1,2
Instruments dérivés passifs courants	17	8,6	2,8	10,2
Dettes financières courantes	17	978,6	348,9	110,7
<b>Total passifs courants</b>		<b>1 536,1</b>	<b>850,8</b>	<b>651,7</b>
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>4 767,0</b>	<b>4 867,5</b>	<b>4 795,7</b>

## Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
<b>Résultat net de la période</b>		<b>257,0</b>	<b>304,9</b>	<b>615,7</b>
Dotations aux amortissements		156,9	130,9	276,4
Dotations (reprises) aux provisions et dépréciations (nettes)		2,9	4,4	10,6
Paiements en actions (IFRS 2) et autres retraitements	21	(3,0)	(3,4)	(2,0)
Résultat sur cessions		0,2	-	0,2
Impact d'actualisation des créances et dettes non courantes		0,2	0,4	0,3
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	8	61,3	48,0	108,5
Charges financières associées aux contrats de location	9	0,1	-	-
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	10	100,9	105,7	211,4
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts</b>		<b>576,5</b>	<b>591,0</b>	<b>1 221,1</b>
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	14	(38,2)	9,3	28,0
Impôts payés		(111,0)	(119,0)	(222,4)
Intérêts financiers nets payés		(63,2)	(45,1)	(99,7)
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	<b>I</b>	<b>364,1</b>	<b>436,2</b>	<b>927,0</b>
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles			(0,2)	(0,2)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	-	-
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	12-13	(64,8)	(107,4)	(189,7)
Autres		(0,1)	(0,4)	(0,5)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements</b>	<b>II</b>	<b>(64,8)</b>	<b>(108,0)</b>	<b>(190,4)</b>
Dividendes payés				
- aux actionnaires de Cofiroute	16.2	(507,1)	(531,9)	(648,8)
Remboursements d'emprunts long terme	17	(21,5)	(21,5)	(56,0)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées		(1,1)	(0,8)	(1,6)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	17	210,0	225,0	(10,0)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>III</b>	<b>(319,7)</b>	<b>(329,2)</b>	<b>(716,3)</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>I + II + III</b>	<b>(20,4)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>20,4</b>
Trésorerie nette à l'ouverture		18,9	(1,5)	(1,5)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>(1,5)</b>	<b>(2,4)</b>	<b>18,9</b>

## Variation de l'endettement financier net de la période

(en millions d'euros)	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
<b>Endettement financier net en début de période</b>		<b>(3 273,9)</b>	<b>(3 351,4)</b>	<b>(3 351,4)</b>
Variation de la trésorerie nette		(20,4)	(0,9)	20,4
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes		(210,0)	(225,0)	10,0
(Émission) remboursement des emprunts		21,5	21,5	56,0
Autres variations		2,0	(3,1)	(8,8)
<b>Variation de l'endettement financier net</b>		<b>(206,9)</b>	<b>(207,5)</b>	<b>77,6</b>
<b>Endettement financier net en fin de période</b>	<b>17</b>	<b>(3 480,8)</b>	<b>(3 558,9)</b>	<b>(3 273,9)</b>

## Variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux Propres				Total
	Capital social	Réserves	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Résultat net	
<b>Capitaux propres au 31/12/2022</b>	<b>158,3</b>	<b>(45,3)</b>	<b>8,7</b>	<b>664,4</b>	<b>786,0</b>
Résultat net de la période	-	-	-	304,9	304,9
Autres éléments du résultat global	-	-	0,5	-	0,5
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,5</b>	<b>304,9</b>	<b>305,4</b>
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	132,4	-	(664,4)	(531,9)
Paielements en actions	-	(1,9)	-	-	(1,9)
<b>Capitaux propres au 30/06/2023</b>	<b>158,3</b>	<b>85,3</b>	<b>9,2</b>	<b>304,9</b>	<b>557,6</b>
Résultat net de la période	-	-	-	310,8	310,8
Autres éléments du résultat global	-	-	(1,8)	-	(1,8)
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1,8)</b>	<b>310,8</b>	<b>309,1</b>
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	(116,8)	-	-	(116,8)
Paielements en actions	-	0,2	-	-	0,2
<b>Capitaux propres au 31/12/2023</b>	<b>158,3</b>	<b>(31,4)</b>	<b>7,4</b>	<b>615,7</b>	<b>750,0</b>
Résultat net de la période	-	-	-	257,0	257,0
Autres éléments du résultat global	-	-	0,4	-	0,4
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,4</b>	<b>257,0</b>	<b>257,4</b>
Affectation de résultat et dividendes distribués	-	108,6	-	(615,7)	(507,1)
Paielements en actions	-	(1,2)	-	-	(1,2)
<b>Capitaux propres au 30/06/2024</b>	<b>158,3</b>	<b>76,0</b>	<b>7,8</b>	<b>257,0</b>	<b>499,1</b>



# Annexe aux comptes individuels IFRS semestriels

<b>A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques</b>	<b>16</b>
1. Principes comptables	16
2. Règles et méthodes d'évaluation	16
3. Dispositions spécifiques	18
<b>B. Indicateurs financiers</b>	<b>18</b>
4. Information sectorielle	18
5. Chiffre d'affaires	18
6. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance	18
<b>C. Principales composantes du compte de résultat</b>	<b>19</b>
7. Résultat opérationnel	19
8. Coût de l'endettement financier net	19
9. Autres produits et charges financiers	20
10. Impôts sur les bénéfices	20
11. Résultat par action	20
<b>D. Contrats de concession</b>	<b>20</b>
12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	21
<b>E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité</b>	<b>22</b>
13. Immobilisations corporelles	22
14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	23
15. Dettes relatives aux contrats de location	23
<b>F. Capitaux propres</b>	<b>24</b>
16. Informations relatives aux capitaux propres	24
<b>G. Financement et gestion des risques financiers</b>	<b>25</b>
17. Données relatives à l'endettement financier net	25
18. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles	26
19. Informations relatives à la gestion des risques financiers	27
20. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	27
<b>H. Avantages du personnel et paiements en actions</b>	<b>28</b>
21. Provisions pour avantages du personnel	28
22. Paiements en actions	29
<b>I. Autres notes</b>	<b>29</b>
23. Transactions avec les parties liées	29
24. Litiges	29
25. Événements postérieurs à la clôture	29

## A. Principes comptables, méthodes d'évaluation et dispositions spécifiques

### 1. Principes comptables

Les principes comptables retenus au 30 juin 2024 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers individuels IFRS au 31 décembre 2023, à l'exception des normes et/ou amendements adoptés par l'Union Européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024<sup>(1)</sup>.

Les comptes individuels IFRS semestriels résumés de Cofiroute au 30 juin 2024 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire". Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2024. S'agissant de comptes individuels résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour des comptes annuels et doivent donc être lus en relation avec les états financiers de Cofiroute pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les états financiers de Cofiroute sont présentés en millions d'euros, avec une décimale. Les arrondis à la centaine de milliers d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

#### 1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Les normes et interprétations applicables, de façon obligatoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 sont sans impact significatif sur les comptes individuels IFRS de Cofiroute au 30 juin 2024. Elles concernent principalement :

- amendement à IAS 1 – "Passifs non courants assortis de clauses restrictives ("Covenant")" : le classement en non courant d'un emprunt, reposant sur le droit de différer le règlement au-delà de 12 mois après la clôture, n'est pas affecté par les covenants que l'entité doit respecter après la date de clôture. Le classement est basé par les covenants que l'entité doit respecter au plus tard à la date de clôture ;
- amendement à IFRS 16 – "Passif de location dans le cadre d'une cession-bail" : cet amendement confirme qu'aucun résultat de cession ne doit être reconnu sur la quote-part des droits conservés par le vendeur-preneur et que le passif de location ne doit pas être réévalué pour refléter les réestimations des paiements variables futurs attendus au titre de la location ;
- amendements à IAS 7 et IFRS 7 – "Accords de financements fournisseurs" : ces amendements imposent la publication au sein des comptes consolidés d'informations complémentaires relatives aux accords de financements fournisseurs, dont les contrats de reverse-factoring. La description des principales conditions contractuelles et montants concernés doit être enrichie.

#### 1.2 Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 30 juin 2024

Cofiroute n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient la concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- amendements à IAS 21 – "Absence de convertibilité" : ces amendements fournissent des indications pour préciser dans quelles situations une monnaie est convertible et comment déterminer le cours de change en l'absence de convertibilité.

Une étude des impacts et des conséquences pratiques de l'application de ces amendements de normes est en cours. Cependant, ceux-ci ne présentent pas de dispositions contraires aux pratiques comptables actuelles de Cofiroute.

## 2. Règles et méthodes d'évaluation

### 2.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les comptes individuels IFRS semestriels de la période ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-après :

- détermination des taux d'actualisation et des durées de location retenus pour la détermination de la valeur des droits d'utilisation et des dettes liées pour les contrats de location (IFRS 16) ;
- évaluations retenues pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- évaluation des provisions ;

<sup>(1)</sup> Disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statments/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statments/index_fr.htm)

- détermination des taux d'actualisation retenus pour mettre en œuvre les tests de dépréciation d'actifs (IAS 36) et pour actualiser les provisions (IAS 37) et les engagements liés aux avantages du personnel (IAS 19);
- valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur;
- évaluation des engagements de retraite;
- valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2);
- risques climatiques.

## 2.2 Évaluation de la juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale. Elle est constatée sur le marché principal de l'actif ou du passif (ou le plus avantageux en cas d'absence de marché principal), c'est-à-dire celui qui offre le plus grand volume et le meilleur niveau d'activité. La juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une évaluation du "risque de contrepartie" pour les instruments dérivés actifs et du "risque de crédit propre" pour les instruments dérivés passifs.

Cofiroute a principalement recours à la juste valeur pour l'évaluation, sur une base récurrente au bilan, des instruments dérivés, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers de gestion de trésorerie. Les justes valeurs des autres instruments financiers (notamment instruments de dette et actifs évalués au coût amorti) sont communiquées en annexe aux comptes individuels IFRS annuels en note G.20. "Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable".

Pour déterminer ces justes valeurs, Cofiroute utilise les méthodes d'évaluation suivantes :

- approches de marché, fondées sur des prix ou transactions de marché observables;
- approches par le revenu, qui convertissent la somme de flux de trésorerie futurs en un montant unique actualisé;
- approches par les coûts, qui prennent en considération l'obsolescence physique, technologique et économique de l'actif évalué.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon trois niveaux :

- niveau 1 : prix cotés sur un marché actif. Les valeurs mobilières de placement et emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi;
- niveau 2 : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calcul mathématique usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la plupart des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés de gré à gré est effectué sur la base de modèles communément utilisés pour évaluer ces instruments financiers; Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre, de contrôles de cohérence avec celles transmises par les contreparties;
- niveau 3 : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique notamment aux relations clients et aux contrats acquis lors de regroupements d'entreprises ainsi qu'aux titres de participation non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence de marché actif.

## 2.3 Règles et méthodes d'évaluation spécifiques appliquées par Cofiroute dans le cadre des arrêts intermédiaires

### Saisonnalité de l'activité

L'activité de Cofiroute est structurellement saisonnière.

Le volume de trafic au premier semestre est structurellement inférieur à celui du second semestre, étant donné le poids élevé du trafic des véhicules légers durant la période estivale.

Au cours des deux derniers exercices, le chiffre d'affaires du premier semestre a représenté entre 46 % et 48 % du chiffre d'affaires de l'année.

Le niveau du chiffre d'affaires et celui des résultats du premier semestre ne peuvent donc pas être extrapolés à l'ensemble de l'exercice.

L'impact des facteurs saisonniers n'a fait l'objet d'aucune correction sur les comptes semestriels de Cofiroute.

Les produits et charges des activités ordinaires que Cofiroute perçoit ou supporte de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle sont pris en compte selon des règles identiques à celles retenues pour la clôture annuelle. Ils ne sont ni anticipés, ni différés à la date de l'arrêt semestriel.

Les risques nés dans le semestre sont provisionnés au cours de la période.

### Évaluation de la charge d'impôt

La charge d'impôt du premier semestre est déterminée en appliquant au résultat avant impôt le taux d'impôt effectif de Cofiroute estimé pour l'exercice 2024 (y compris impôts différés). Ce taux est, le cas échéant, ajusté des incidences fiscales liées aux éléments à caractère inhabituel de la période.

**Engagements de retraite**

Il n'est pas effectué de nouveau calcul actuariel complet à la clôture des comptes semestriels résumés. La charge du semestre au titre des engagements de retraite est égale à la moitié de la charge calculée au titre de 2024 sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023. Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi intervenues sur le premier semestre 2024 (taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme) sont comptabilisés en "Autres éléments du résultat global".

**3. Dispositions spécifiques****Environnement macroéconomique**

Dans les concessions, les augmentations tarifaires des infrastructures gérées des autoroutes sont déterminées par des formules contractuelles, qui permettent de compenser au moins partiellement le risque d'inflation.

**B. Indicateurs financiers****4. Information sectorielle**

Cofiroute est géré comme un seul secteur d'activité, à savoir l'activité de gestion et d'exploitation de sections d'autoroutes concédées à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de mise à disposition de fibres optiques, des stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

**5. Chiffre d'affaires**

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
Chiffre d'affaires – Recettes de péage	765,9	745,2	1 579,6
Chiffre d'affaires – Autres	12,0	10,7	22,6
<b>Chiffre d'affaires d'exploitation</b>	<b>777,9</b>	<b>755,9</b>	<b>1 602,2</b>
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	34,6	85,0	162,2
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>812,5</b>	<b>840,8</b>	<b>1 764,4</b>

**6. Réconciliation et présentation des indicateurs de suivi de la performance****Indicateurs du tableau des flux de trésorerie**

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	364,1	436,2	927,0
Investissements opérationnels (nets de cessions)	0,1	(0,2)	(0,2)
Remboursement des dettes de location et charges financières associées	(1,1)	(0,8)	(1,6)
<b>Cash-flow opérationnel</b>	<b>363,1</b>	<b>435,3</b>	<b>925,3</b>
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	(64,8)	(107,4)	(189,7)
<b>Cash-flow libre</b>	<b>298,3</b>	<b>327,8</b>	<b>735,6</b>
Autres	(0,1)	(0,4)	(0,5)
<b>Investissements financiers nets totaux</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(0,4)</b>	<b>(0,5)</b>

## C. Principales composantes du compte de résultat

### 7. Résultat opérationnel

Le **résultat opérationnel sur activité** correspond à la mesure de la performance opérationnelle de Cofiroute avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2), et des autres éléments opérationnels courants et non courants.

Le **résultat opérationnel courant** est destiné à présenter le niveau de performance opérationnelle récurrent de Cofiroute hors incidence des opérations et événements non courants de la période. Il est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel sur activité les impacts associés aux paiements en actions (IFRS 2) et les autres produits et charges opérationnels courants.

Le **résultat opérationnel** est obtenu en ajoutant au résultat opérationnel courant les charges et produits considérés comme non courants.

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
<b>Chiffre d'affaires</b> <sup>(*)</sup>	<b>777,9</b>	<b>755,9</b>	<b>1 602,2</b>
Chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession	34,6	85,0	162,2
Chiffre d'affaires total	812,5	840,8	1 764,4
<b>Produits des activités annexes</b>	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>	<b>3,5</b>
Sous-traitance (y compris charges de construction des sociétés concessionnaires)	(42,7)	(90,3)	(162,2)
Achats consommés	(6,0)	(11,6)	(23,2)
Services extérieurs	(29,8)	(35,9)	(89,6)
Impôt et taxes	(87,1)	(58,5)	(170,8)
Charges de personnel	(55,1)	(49,9)	(97,3)
Autres produits et charges opérationnels	0,1	-	-
Dotations aux amortissements	(156,9)	(130,9)	(276,4)
Dotations nettes aux provisions	(8,8)	(0,8)	1,5
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>(386,3)</b>	<b>(377,8)</b>	<b>(817,9)</b>
<b>Résultat opérationnel sur activité</b>	<b>427,1</b>	<b>464,4</b>	<b>950,0</b>
Paiements en actions (IFRS 2)	(3,3)	(2,1)	(3,8)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>423,8</b>	<b>462,3</b>	<b>946,2</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>423,8</b>	<b>462,3</b>	<b>946,2</b>

<sup>(\*)</sup> Hors chiffre d'affaires – construction de nouvelles infrastructures en concession.

### 8. Coût de l'endettement financier net

Au premier semestre 2024, le coût de l'endettement financier net s'élève à 61,3 millions d'euros, en hausse de 13,3 millions d'euros par rapport au premier semestre 2023 (48,0 millions d'euros).

Au cours de la période, le coût de l'endettement financier net s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
Passifs financiers évalués au coût amorti	(23,3)	(19,2)	(45,7)
Actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	0,8	(3,0)	1,0
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(38,7)	(25,4)	(62,5)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat : actifs et passifs	(0,1)	(0,5)	(1,2)
<b>Total coût de l'endettement financier net</b>	<b>(61,3)</b>	<b>(48,0)</b>	<b>(108,5)</b>

## 9. Autres produits et charges financiers

### Principes comptables

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les effets d'actualisation, l'incidence des coûts d'emprunts immobilisés, le résultat de change relatif aux éléments financiers et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la couverture des risques de taux et de change.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Exercice 2023
Coûts d'actualisation provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés	(4,1)	(3,0)	(9,8)
Coûts d'actualisation provisions des créances et dettes non courantes	(0,2)	(0,4)	(0,3)
Coûts d'actualisation provisions pour engagements de retraite	(0,3)	(0,3)	(0,4)
Charges financières liées aux locations	(0,1)	-	-
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>(4,6)</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(10,6)</b>

## 10. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt s'élève à 100,9 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024 (105,7 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023).

Le taux effectif d'impôt hors éléments exceptionnels ressort à 28,19 %, en hausse par rapport au 25,74 % du 1<sup>er</sup> semestre 2023.

L'augmentation du taux effectif d'impôt s'explique principalement par le caractère non déductible de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance.

## 11. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est de 4 058 516 sans changement au cours des derniers exercices. La société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions à prendre en considération pour le calcul du résultat par action, de base et dilué, en 2024 et en 2023, est de 4 058 516. Le résultat par action est présenté au sein du compte de résultat IFRS de la période et ressort à 63,32 €.

## D. Contrats de concession

### 12. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

#### 12.1 Détail des immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions d'euros)	Coût des infrastructures en service <sup>(*)</sup>	Avances et encours	Total
<b>Valeur brute</b>			
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>8 513,3</b>	<b>552,4</b>	<b>9 065,7</b>
Acquisitions de la période	42,0	120,2	162,2
Autres mouvements	240,7	(251,6)	(10,9)
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>8 796,0</b>	<b>421,0</b>	<b>9 217,0</b>
Acquisitions de la période	11,1	23,6	34,6
Autres mouvements	273,4	(283,9)	(10,5)
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>9 080,4</b>	<b>160,7</b>	<b>9 241,1</b>
<b>Amortissements</b>			
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>(4 566,8)</b>	-	<b>(4 566,8)</b>
Amortissements de la période	(242,4)	-	(242,4)
Autres mouvements	-	-	-
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>(4 809,3)</b>	-	<b>(4 809,3)</b>
Amortissements de la période	(140,4)	-	(140,4)
Autres mouvements	-	-	-
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>(4 949,6)</b>	-	<b>(4 949,6)</b>
<b>Valeur nette</b>			
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>3 946,4</b>	<b>552,4</b>	<b>4 498,8</b>
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>3 986,7</b>	<b>421,0</b>	<b>4 407,7</b>
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>4 130,8</b>	<b>160,7</b>	<b>4 291,5</b>

(\*) Subventions d'investissement déduites.

Les acquisitions du 1<sup>er</sup> semestre 2024 s'élèvent à 34,6 millions d'euros (85,0 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2023). Elles correspondent essentiellement aux investissements réalisés par Cofiroute dans le cadre de ses contrats de concession.

#### 12.2 Engagements hors bilan et obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

##### Obligations contractuelles liées aux contrats de concession

Dans le cadre des contrats de concession qu'elle a conclus, Cofiroute s'est engagée à réaliser certains investissements d'infrastructures qu'elle est destinée à exploiter, en tant que société concessionnaire.

Au 30 juin 2024, le montant d'engagements d'investissements prévus, dans le cadre des contrats de concession, est de 264,4 millions d'euros (278,8 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## E. Autres composantes du bilan et engagements liés à l'activité

### 13. Immobilisations corporelles

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations d'exploitation du domaine concédé	Terrains	Agencements, matériels, installations techniques et autres	Droits d'utilisation des immobilisations du domaine concédé	Total
<b>Valeur brute</b>					
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>1 000,8</b>	<b>1,4</b>	<b>15,4</b>	<b>11,1</b>	<b>1 028,7</b>
Acquisitions de la période	32,1	-	0,2	-	32,3
Sorties de la période	(1,9)	-	(0,1)	-	(2,0)
Autres mouvements	0,6	0,1	-	0,7	1,4
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>1 031,6</b>	<b>1,5</b>	<b>15,5</b>	<b>11,8</b>	<b>1 060,4</b>
Acquisitions de la période	14,6	-	-	-	14,6
Sorties de la période	(1,9)	-	-	-	(1,9)
Autres mouvements	1,9	-	(0,5)	1,8	3,2
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>1 046,2</b>	<b>1,5</b>	<b>15,0</b>	<b>13,6</b>	<b>1 076,2</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>(823,8)</b>	<b>-</b>	<b>(9,3)</b>	<b>(9,2)</b>	<b>(842,3)</b>
Amortissements de la période	(31,4)	-	(0,6)	(1,4)	(33,4)
Sorties de la période	1,7	-	0,1	-	1,8
Autres mouvements	-	-	-	1,0	1,0
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>(853,4)</b>	<b>-</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(9,6)</b>	<b>(872,9)</b>
Amortissements de la période	(15,2)	-	(0,3)	(0,9)	(16,4)
Sorties de la période	1,9	-	-	-	1,9
Autres mouvements	-	-	-	0,6	0,6
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>(866,8)</b>	<b>-</b>	<b>(10,1)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>(886,8)</b>
<b>Valeur nette</b>					
<b>Au 01/01/2023</b>	<b>177,1</b>	<b>1,4</b>	<b>6,1</b>	<b>1,9</b>	<b>186,5</b>
<b>Au 31/12/2023</b>	<b>178,2</b>	<b>1,5</b>	<b>5,6</b>	<b>2,3</b>	<b>187,5</b>
<b>Au 30/06/2024</b>	<b>179,4</b>	<b>1,5</b>	<b>4,8</b>	<b>3,8</b>	<b>189,5</b>



## 14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

### 14.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	Variation 30/06/2024 - 31/12/2023				
	30/06/24	30/06/23	31/12/23	Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	1,2	1,2	1,3	(0,1)	-
Clients et autres débiteurs	181,9	123,4	119,7	62,3	-
Autres actifs courants d'exploitation	43,4	26,8	26,9	16,5	-
<b>Stocks et créances d'exploitation</b>	<b>I 226,4</b>	<b>151,4</b>	<b>147,9</b>	<b>78,6</b>	-
Fournisseurs	(61,2)	(75,2)	(70,3)	9,2	-
Autres passifs courants d'exploitation	(165,7)	(103,3)	(127,8)	(39,0)	-
- Passifs hors exploitation	-	-	1,0	1,0	-
<b>Fournisseurs et autres dettes d'exploitation</b>	<b>II (226,9)</b>	<b>(178,5)</b>	<b>(197,1)</b>	<b>(29,8)</b>	-
<b>Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes)</b>	<b>I + II (0,4)</b>	<b>(27,1)</b>	<b>(49,3)</b>	<b>48,8</b>	-
Provisions courantes	(295,8)	(277,4)	(281,0)	(10,7)	(4,1)
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	-	(0,6)	(0,9)	0,9	-
<b>Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)</b>	<b>(296,3)</b>	<b>(304,5)</b>	<b>(330,3)</b>	<b>38,2</b>	<b>(4,1)</b>

### 14.2 Analyse des provisions courantes

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 et de l'exercice 2023, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Clôture
<b>01/01/2023</b>	<b>283,9</b>	<b>31,1</b>	<b>(27,9)</b>	<b>(15,8)</b>	<b>271,3</b>
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	263,7	48,0	(30,9)	(1,8)	279,0
Autres risques courants	7,6	1,3	(0,8)	(6,0)	2,1
<b>31/12/2023</b>	<b>271,3</b>	<b>49,3</b>	<b>(30,9)</b>	<b>(7,8)</b>	<b>281,0</b>
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	279,0	23,9	(9,2)	-	293,7
Autres risques courants	2,1	0,8	(0,3)	(0,2)	2,3
<b>30/06/2024</b>	<b>281,0</b>	<b>24,4</b>	<b>(9,4)</b>	<b>(0,2)</b>	<b>296,0</b>

Les provisions courantes sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élevaient au 30 juin 2024 à 296,0 millions d'euros (281,0 millions d'euros au 31 décembre 2023) et concernent principalement les provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses à effectuer pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des équipements spécifiques du Duplex A86. Le montant de ces provisions s'établit à 293,7 millions d'euros au 30 juin 2024 (279,0 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## 15. Dettes relatives aux contrats de location

Au 30 juin 2024, les dettes relatives aux contrats de locations s'élevaient à 4,2 millions d'euros (2,5 millions d'euros au 31 décembre 2023) dont 4,2 millions d'euros sont liés à des contrats de locations de biens mobiliers. La part à moins d'un an représente 1,7 million d'euros au 30 juin 2024.

## F. Capitaux propres

### 16. Informations relatives aux capitaux propres

#### 16.1 Opérations constatées directement en capitaux propres

(en millions d'euros)		30/06/2024	31/12/2023
<b>Couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net</b>		-	-
Réserve à l'ouverture		-	-
Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture (éléments recyclables en résultat)		-	-
Effet d'impôt associé		-	-
<b>Réserve nette d'impôt (éléments recyclables en résultat)</b>	<b>I</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments de capitaux propres</b>			
Réserve à l'ouverture <sup>(*)</sup>		10,1	10,1
Variations de juste valeur de la période		-	-
<b>Réserve brute avant effet d'impôt à la clôture</b>	<b>II</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>
<b>Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite</b>			
Réserve à l'ouverture		(2,7)	(1,4)
Gains et pertes actuariels reconnus sur la période		0,5	(1,7)
Effet d'impôt associé		(0,1)	0,4
<b>Réserve nette d'impôt à la clôture</b>	<b>III</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(2,7)</b>
<b>Réserve nette d'impôt totale (éléments ne pouvant être reclassés en résultat)</b>	<b>IV = II + III</b>	<b>7,8</b>	<b>7,4</b>
<b>Total opérations reconnues directement en capitaux propres</b>	<b>V = I + IV</b>	<b>7,8</b>	<b>7,4</b>

<sup>(\*)</sup> Réserve liée à la valeur des titres de participations évalués à la juste valeur par capitaux propres ayant été cédés en 2019.

#### 16.2 Dividendes

L'assemblée générale du 22 mars 2024 a décidé la distribution d'un dividende de 153,73 euros par action au titre de l'exercice 2023, dont un acompte de 28,78 euro avait été versé en août 2023, et le solde d'un montant de 124,95 euros a été payé en numéraire le 31 mars 2024.

Les dividendes versés par VINCI SA à ses actionnaires au titre des exercices 2023 et 2022 s'analysent comme suit :

	Exercice 2023	Exercice 2022
<b>Dividende par action (en euros)</b>		
Acompte sur dividende	28,78	28,51
Solde du dividende	124,95	131,07
Dividende net global	153,73	159,58
<b>Montant du dividende (en millions d'euros)</b>		
Acompte sur dividende	116,8	115,7
Solde du dividende	507,1	531,9
Dividende net global	623,9	647,7

## G. Financement et gestion des risques financiers

### 17. Données relatives à l'endettement financier net

#### 17.1 Endettement financier net

Au 30 juin 2024, l'endettement financier net de Cofiroute s'établit à 3 480,8 millions d'euros en dégradation de 206,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023.

L'endettement financier net s'analyse comme suit :

Analyse par catégorie comptable (en millions d'euros)	30/06/2024			31/12/2023		
	Non Courant	Courant <sup>(*)</sup>	Total	Non Courant	Courant <sup>(*)</sup>	Total
Emprunts obligataires	(2 086,3)	(658,4)	(2 744,7)	(2 750,2)	(11,4)	(2 761,7)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(162,3)	(58,3)	(220,6)	(183,5)	(59,0)	(242,5)
<b>Dettes financières long terme<sup>(**)</sup></b>	<b>(2 248,6)</b>	<b>(716,8)</b>	<b>(2 965,3)</b>	<b>(2 933,7)</b>	<b>(70,5)</b>	<b>(3 004,1)</b>
Autres dettes financières courantes	-	(250,2)	(250,2)	-	(40,2)	(40,2)
Comptes courants financiers passifs	-	(11,6)	(11,6)	-	-	-
<b>I - Dettes financières brutes</b>	<b>(2 248,6)</b>	<b>(978,6)</b>	<b>(3 227,2)</b>	<b>(2 933,7)</b>	<b>(110,7)</b>	<b>(3 044,3)</b>
dont incidence des couvertures de juste valeur	257,0	3,3	260,3	241,8	-	241,8
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Prêt et créances financières collatéralisés	-	-	-	-	-	-
Comptes courants financiers actifs	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers de gestion de trésorerie	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9,2</b>	<b>9,2</b>
Équivalent de trésorerie	-	-	-	-	9,2	9,2
Disponibilités	-	10,1	10,1	-	9,7	9,7
<b>II - Actifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>10,1</b>	<b>10,1</b>	<b>-</b>	<b>18,9</b>	<b>18,9</b>
Instrument dérivé passif	(290,7)	(8,6)	(299,3)	(270,9)	(10,2)	(281,0)
Instrument dérivé actif	33,7	1,8	35,5	29,0	3,6	32,6
<b>III - Instruments dérivés</b>	<b>(257,0)</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(263,8)</b>	<b>(241,8)</b>	<b>(6,6)</b>	<b>(248,4)</b>
<b>Endettement financier net (I + II + III)</b>	<b>(2 505,6)</b>	<b>(975,2)</b>	<b>(3 480,8)</b>	<b>(3 175,5)</b>	<b>(98,4)</b>	<b>(3 273,9)</b>

(\*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(\*\*) Y compris part à moins d'un an.

Les instruments dérivés actifs/passifs qualifiés de couverture sont présentés au bilan, selon leur maturité, en instruments dérivés actifs/passifs non courants pour la part à plus d'un an, et instruments dérivés actifs/passifs courants pour la part à moins d'un an. Les instruments dérivés non qualifiés comptablement de couverture sont présentés en instruments dérivés actifs courants ou instruments dérivés passifs courants quelle que soit leur maturité.

La variation de l'endettement financier net se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Variations "non cash"							
	Ouverture	Flux de trésorerie	Réf.	Variations de Justes Valeurs	Autres Variations	Total "non cash"	Réf.	Clôture
<b>Emprunts obligataires non courants</b>	<b>(2 750,2)</b>	-	(3)	15,2	648,7	663,9	(4)	<b>(2 086,3)</b>
<b>Autres emprunts et dettes financières non courants</b>	<b>(183,5)</b>	-	(3)	-	21,2	21,2	(4)	<b>(162,3)</b>
Dettes financières courantes	(110,6)	(200,1)	-	3,3	(671,2)	(667,9)	-	(978,6)
dont part à moins d'un an des dettes long terme	(56,6)	21,5	(3)	3,3	(671,2)	(667,9)	(4)	(703,0)
dont dettes financières courantes à l'origine	-	-	(3)	-	-	-	(4)	-
dont autres dettes financières courantes	(40,2)	(210,0)	(2)	-	-	-	(4)	(250,2)
dont comptes courants financiers passifs	-	(11,6)	(1)	-	-	-	(4)	(11,6)
dont ICNE	(13,8)	-	(4)	-	-	-	(4)	(13,8)
dont découvert bancaire	-	-	(4)	-	-	-	(4)	-
<b>Actifs de gestion de trésorerie</b>	<b>-</b>	-	(2)	-	-	-	(4)	<b>-</b>
<b>Disponibilités et équivalents de trésorerie</b>	<b>18,9</b>	<b>(8,8)</b>	<b>(1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>10,1</b>
<b>Instruments dérivés nets</b>	<b>(248,5)</b>	-	-	<b>(18,5)</b>	<b>3,2</b>	<b>(15,3)</b>	-	<b>(263,8)</b>
dont IV des instruments dérivés	(240,1)	-	(2)	(18,5)	-	(18,5)	(4)	(258,6)
dont ICNE sur instruments dérivés	(8,4)	-	(4)	-	3,2	3,2	(4)	(5,2)
<b>Endettement financier net</b>	<b>(3 273,9)</b>	<b>(208,9)</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>2,0</b>	<b>2,0</b>	<b>(5)</b>	<b>(3 480,8)</b>

Le tableau ci-dessous permet de réconcilier les variations de l'endettement financier net avec le tableau des flux de trésorerie :

(en millions d'euros)	Réf.	30/06/2024
Variation de la trésorerie nette	(1)	(20,4)
Variations des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières courantes	(2)	(210,0)
(Émission) remboursement d'emprunts	(3)	21,5
Autres variations	(4)	2,0
<b>Variation de l'endettement financier net</b>	<b>(5)</b>	<b>(206,9)</b>

### Échéancier des dettes financières

Au 30 juin 2024, la maturité moyenne de la dette financière long terme de Cofiroute est de 3,9 ans (4,4 ans au 31 décembre 2023).

## 17.2 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme s'élevaient à 2 965,3 millions d'euros au 30 juin 2024 en baisse de 38,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 (3 004,1 millions d'euros).

Cela s'explique principalement par l'impact de la réévaluation des dettes faisant l'objet d'une couverture de juste valeur (+ 18,5 millions d'euros) et par le remboursement d'emprunts BEI (+ 21,5 millions d'euros).

Au 30 juin 2024, Cofiroute n'a pas mis en place de nouveau financement.

## 17.3 Notations de crédit et covenant financiers

### Notation de crédit

Au 30 juin 2024, Cofiroute dispose de la notation de crédit de Standard & Poor's suivante :

- long terme : A- ;
- perspective : Stable ;
- court terme : A-2.

### Covenants financiers

La documentation des financements de Cofiroute (emprunts obligataires, bancaires et ligne de crédit) ne comporte pas de cas de défaut définis par référence à des covenants financiers.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient qu'un changement de contrôle de l'emprunteur peut constituer un cas de remboursement anticipé obligatoire ou d'exigibilité anticipée.

## 18. Informations relatives à la trésorerie nette gérée et aux ressources disponibles

Au 30 juin 2024, les ressources disponibles de Cofiroute s'élevaient à 748,5 millions d'euros dont 750 millions d'euros de ligne de crédit interne avec VINCI Autoroutes non tirée (cf. note 18.2).

### 18.1 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie et les autres dettes financières courantes s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	30/06/2024	31/12/2023
<b>Équivalents de trésorerie</b>	-	9,2
<b>Disponibilités</b>	<b>10,1</b>	<b>9,7</b>
Comptes courants financiers passifs	(11,6)	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>(1,5)</b>	<b>18,9</b>
Autres dettes financières courantes	(250,2)	(40,2)
<b>Trésorerie nette gérée</b>	<b>(251,7)</b>	<b>(21,3)</b>

Les placements ("actifs financiers de gestion de trésorerie" et "équivalents de trésorerie") sont effectués avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

L'essentiel de la trésorerie est placé auprès de VINCI Autoroutes en compte courant. La trésorerie empruntée auprès de VINCI Autoroutes par tirage sur la ligne de crédit revolver est présentée en dettes financières courantes. Au 30 juin 2024, le tirage s'élève à 250 millions d'euros.

Au 30 juin 2024, l'encours global géré représente - 251,7 millions d'euros.

**18.2 Autres ressources disponibles****Ligne de crédit revolver**

Cofiroute dispose d'une ligne de crédit revolver interne avec VINCI Autoroutes de 1 000 millions d'euros à échéance novembre 2026.

Au 30 juin 2024, cette ligne de crédit est utilisée pour un montant de 250 millions d'euros.

**19. Informations relatives à la gestion des risques financiers**

L'exposition aux risques financiers au 30 juin 2024 est restée inchangée par rapport à celle du 31 décembre 2023 décrite en note G.17. du rapport financier annuel 2023.

Les principaux risques (risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de crédit et de contrepartie) sont décrits respectivement aux paragraphes 17.1, 17.2 et 17.3 du rapport financier annuel 2023.

Les principes de valorisation des instruments financiers prennent en compte l'évolution du risque de crédit des contreparties, ainsi que le risque de crédit propre à Cofiroute.

Dans le cadre de sa gestion du risque de crédit, des limites d'exposition par contrepartie basées sur leur notation de crédit sont définies et permettent à Cofiroute de limiter son risque. La politique de gestion prévoit des limites strictes en fonction des ratings des contreparties.

**20. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable**

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9, ainsi que leur juste valeur :

Rubriques au bilan et classes d'instruments	30/06/2024						Total de la valeur nette comptable au bilan	Juste valeur			Juste valeur
	Catégories comptables							Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti					
<b>I – Actifs financiers non courants</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>II – Instruments dérivés actifs</b>	-	35,5	-	-	-	35,5	-	35,5	-	35,5	
Disponibilités	-	-	10,1	-	-	10,1	10,1	-	-	10,1	
<b>III – Actifs financiers courants</b>	-	-	10,1	-	-	10,1	10,1	-	-	10,1	
<b>Total actif</b>	-	35,5	10,1	-	-	45,7	10,1	35,5	-	45,7	
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(2 744,7)	(2 744,7)	(2 735,9)	-	(2 735,9)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(220,6)	(220,6)	-	(222,0)	(222,0)	
<b>IV – Dettes financières à long terme</b>	-	-	-	-	-	(2 965,3)	(2 965,3)	(2 735,9)	(222,0)	(2 957,9)	
<b>V – Instruments dérivés passifs</b>	1,6	(301,0)	-	-	-	(299,3)	-	(299,3)	-	(299,3)	
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(250,2)	(250,2)	-	(250,2)	(250,2)	
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(11,6)	(11,6)	(11,6)	-	(11,6)	
<b>VI – Passifs financiers courants</b>	-	-	-	-	-	(261,8)	(261,8)	(11,6)	(250,2)	(261,8)	
<b>Total passif</b>	1,6	(301,0)	-	-	-	(3 227,2)	(2 747,5)	(771,5)	-	(3 519,0)	

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des actifs et passifs financiers telles que publiées au 31 décembre 2023 selon les catégories définies par IFRS9 :

(en millions d'euros)	31/12/2023										
	Catégories comptables							Juste valeur			
	Dérivés à la juste valeur par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres	Actifs financiers au coût amorti	Passifs financiers au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan	Niveau 1 Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur
<b>I – Actifs financiers non courants</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>II – Instruments dérivés actifs</b>	-	50,3	-	-	-	-	50,3	-	50,3	-	50,3
Équivalent de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	-	-	1,3	-	-	-	1,3	1,3	-	-	1,3
<b>III – Actifs financiers courants</b>	-	-	1,3	-	-	-	1,3	1,3	-	-	1,3
<b>Total actif</b>	-	50,3	1,3	-	-	-	51,6	1,3	50,3	-	51,6
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	(2 673,6)	(2 673,6)	(2 650,9)	-	-	(2 650,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	-	-	-	-	-	(276,5)	(276,5)	-	(278,5)	-	(278,5)
<b>IV – Dettes financières à long terme</b>	-	-	-	-	-	(2 950,1)	(2 950,1)	(2 650,9)	(278,5)	-	(2 929,3)
<b>V – Instruments dérivés passifs</b>	2,5	(384,1)	-	-	-	-	(381,6)	-	(381,6)	-	(381,6)
Autres dettes financières courantes	-	-	-	-	-	(275,0)	(275,0)	-	(275,0)	-	(275,0)
Comptes courants financiers passifs	-	-	-	-	-	(3,7)	(3,7)	(3,7)	-	-	(3,7)
Découverts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VI – Passifs financiers courants</b>	-	-	-	-	-	(278,7)	(278,7)	(3,7)	(275,0)	-	(278,7)
<b>Total passif</b>	2,5	(384,1)	-	-	-	(3 228,8)	(3 610,5)	(2 654,6)	(935,1)	-	(3 589,7)

## H. Avantages du personnel et paiements en actions

### 21. Provisions pour avantages du personnel

(en millions d'euros)	1 <sup>er</sup> semestre 2024	1 <sup>er</sup> semestre 2023
Provisions pour engagements de retraite	12,7	13,0
Provisions pour autres avantages du personnel	0,5	0,5
<b>Total des provisions pour avantages du personnel</b>	<b>13,2</b>	<b>13,5</b>

#### Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent à 12,7 millions d'euros au 30 juin 2024.

Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de départ à la retraite et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaire.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée en "Autres passifs courants".

La charge comptabilisée au 1<sup>er</sup> semestre 2024 au titre des engagements de retraite est égale à 50 % de la charge projetée pour l'exercice 2024 déterminée sur la base des hypothèses actuarielles au 31 décembre 2023 conformément aux dispositions de la norme IAS 19.

Les impacts liés aux variations d'hypothèses sur les avantages postérieurs à l'emploi (taux d'actualisation) intervenues sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024 sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

### 22. Paiements en actions

Les salariés Cofiroute bénéficient du plan d'épargne groupe VINCI et, certains, de plans d'actions gratuites octroyés par la société mère VINCI. La charge globale comptabilisée au 30 juin 2024 au titre des paiements en actions s'est élevée à 3,3 millions d'euros.

### 22.1. Actions de performance

Des actions de performance ont été attribuées à certains salariés et aux cadres dirigeants. Les plans correspondants prévoient que l'acquisition définitive de ces actions est subordonnée à une condition de présence au sein du Groupe et à la réalisation de conditions de performance. Le nombre d'actions de performance pour lequel la juste valeur est retenue pour le calcul de la charge IFRS 2 tient ainsi compte de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation de ces critères de performance.

La charge relative aux actions de performance a été évaluée à 1,2 millions d'euros au premier semestre 2024 (1,2 millions d'euros au premier semestre 2023).

Le Conseil d'Administration de VINCI du 7 février 2024 a décidé d'attribuer de façon définitive 97 % des actions de performance du plan 2021 aux bénéficiaires remplissant le critère de présence dans le Groupe. Ce taux traduit le fait que le critère de sécurité n'a pas été atteint à 100 % et que les critères de performance économique interne et externe et le critère environnemental externe étaient, quant à eux, remplis à 100 %.

Le Conseil d'Administration de VINCI du 9 avril 2024 a décidé de mettre en place un nouveau plan d'actions de performance consistant à attribuer de manière conditionnelle des actions de performance à certains collaborateurs. Ces actions ne seront acquises définitivement qu'à l'issue d'une période de trois ans sous réserve de la présence dans le Groupe des bénéficiaires jusqu'à la fin de la période d'acquisition et de la réalisation de conditions de performance.

### 22.2. Plan d'épargne Groupe

Le Conseil d'Administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

En France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés. Ces derniers ont la possibilité de souscrire à un prix comportant une décote de 5 % par rapport à une moyenne des cours de bourse précédant le Conseil d'Administration fixant le cours de souscription.

Les souscripteurs bénéficient également d'un abondement versé par leur entreprise, plafonné à un montant brut de 3 500 euros par personne et par an. La période de souscription de chaque augmentation de capital est de trois mois et demi. Les titres souscrits et abondés sont indisponibles pour une période de cinq ans, sauf en cas de sortie anticipée prévue par le dispositif en vigueur. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont évalués, du point de vue d'un participant de marché, à leur juste valeur. La charge est évaluée et comptabilisée au dernier jour de la période de souscription.

La charge relative au plan d'épargne Groupe a été évaluée à 2,1 millions d'euros au premier semestre 2024 (0,9 millions d'euros au premier semestre 2023).

## I. Autres notes

### 23. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les entités du groupe VINCI. Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

Au 1<sup>er</sup> semestre 2024, il n'y a pas eu de modification significative dans la nature des transactions avec les parties liées du groupe VINCI par rapport au 31 décembre 2023. Ces dernières sont mentionnées en note 21. du rapport financier annuel 2023.

### 24. Litiges

À la connaissance de la société Cofiroute, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière de la société.

### 25. Événements postérieurs à la clôture

#### 25.1 Acompte sur dividende

Le Conseil d'Administration de Cofiroute s'est réuni le 24 juillet 2024 pour arrêter les comptes individuels IFRS au 30 juin 2024. Il a également décidé de verser un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2024 en cours de 23,8 euros par action en août 2024.

#### 25.2 Événements importants survenus depuis le 30 juin 2024

Entre le 30 juin 2024 et la date d'arrêté des comptes individuels IFRS par le Conseil d'Administration le 24 juillet 2024, Cofiroute n'a pas connu d'événement justifiant d'être mentionné au titre des " Événements importants survenus depuis le 30 juin 2024 ".

Cette page est intentionnellement laissée blanche.



# Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2024

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024

Aux actionnaires

COFIROUTE  
1973, Boulevard de la Défense  
92000 Nanterre

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L.451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes individuels IFRS semestriels résumés de la société Cofiroute, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes individuels IFRS semestriels ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la conformité et la sincérité des comptes individuels IFRS semestriels résumés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes individuels IFRS semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes individuels IFRS semestriels résumés.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 juillet 2024,

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

**Bertrand Baloche**

# Attestation du responsable du rapport financier semestriel

“J’atteste qu’à ma connaissance, les comptes IFRS intermédiaires résumés, présentés dans le rapport financier semestriel, sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu’ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de Cofiroute, et que le rapport semestriel d’activité (figurant en pages 3 à 7) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l’exercice et de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu’une description des principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l’exercice”.

**Marc Bouron**

Directeur général



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC  
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.

Conception & réalisation  **LABRADOR** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Autoroute A87 – Photothèque VINCI Autoroutes / Jean-Philippe Moulet



Siège social  
1973 Boulevard de la Défense  
92000 Nanterre  
Tél. : 01 55 94 70 00  
[www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com)